

المملكة المغربية



المنذوبية السامية للتخطيط
ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵢⵜ ⵜⴰⵏⵓⵔⵉⵙⵜ
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

NOTE TECHNIQUE

Évolution conceptuelle et méthodologique
du dispositif d'observation du marché
du travail du HCP : De l'ENE à l'EMO

Mai 2026

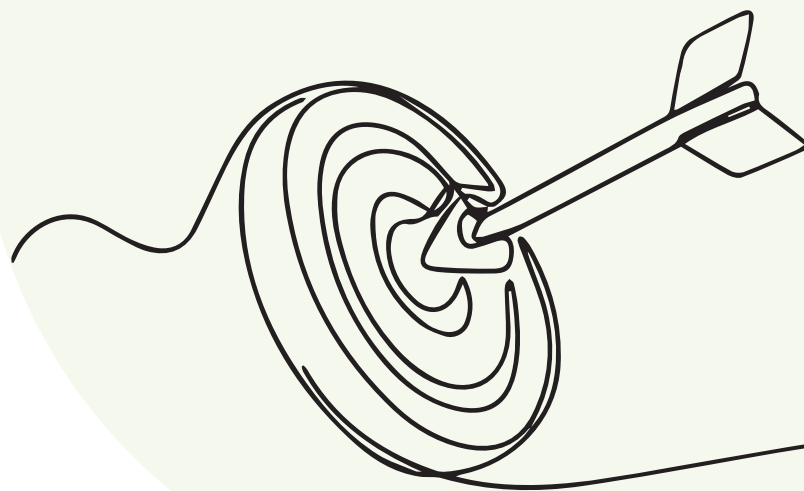
INTRODUCTION

I. Contexte général et enjeux stratégiques

Le marché du travail marocain traverse des mutations profondes, accentuées par la révolution numérique, la dynamique socio-économique du Pays et les engagements internationaux du Maroc. Dans ce contexte, le Haut-Commissariat au Plan (HCP) a engagé un chantier majeur visant à renforcer l'Enquête Nationale sur l'Emploi (ENE), devenue permanente en milieu urbain et rural depuis 1999.

Ce chantier s'inscrit dans un triple mouvement :

- La modernisation du système statistique national, dans le prolongement du RGPH 2024
- L'alignement sur les normes internationales les plus récentes élaborées par les États membres de l'Organisation des Nations unies –dont le Maroc– en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT), et adoptées lors des 19ème, 20ème, 21ème Conférences internationales des statisticiens du travail (CIST).
- L'adaptation de l'appareil statistique relatif aux statistiques du marché de travail aux thématiques: l'emploi informel, la migration de la main-d'œuvre, les nouvelles formes de travail atypiques, la qualité de l'emploi, le travail décent, et les défis d'accès aux marchés du travail.



La réforme s'articule autour de trois axes :

- **Axe 1 – Mise à jour conceptuelle** : Emploi, chômage, activité, statut d'emploi.
- **Axe 2 – Révision méthodologique** : Élargissement de l'échantillon de 90 000 à 135 000 ménages par an et amélioration du plan d'échantillonnage, permettant la production de données plus détaillées au niveau territorial.
- **Axe 3 – Enrichissement thématique** : Main-d'œuvre potentielle, emploi informel qualité de l'emploi, défis d'accès au marché du travail, formation tout au long de la vie, handicap, et la migration de la main d'œuvre,

Le cadre conceptuel et méthodologique de l'EMO-2026 est pleinement aligné sur les dernières résolutions des CIST. Cet alignement garantit la comparabilité internationale des indicateurs produits, notamment ceux relatifs à l'emploi contre revenu, au chômage strict, et plus généralement à la sous-utilisation de la main-d'œuvre. Il intègre également la nouvelle classification du statut d'emploi (ICSE-18 : 2018 International Classification of Status in Employment), la mesure de l'emploi informel selon les normes de la 21ème CIST (2023), ainsi que la caractérisation de la migration de la main-d'œuvre, incluant les migrants de retour et les immigrants, selon les normes de la 20ème CIST (2018).

La taille de l'échantillon a été portée de près de 90 000 à 135 000 ménages. Cette extension substantielle permet d'améliorer significativement la précision des indicateurs, en particulier aux

niveaux régional et provincial. Par ailleurs, la base de sondage a été actualisée à partir des résultats les plus récents du RGPH 2024. La mise en place d'un nouveau schéma de rotation de type 2-2-2 permet d'assurer un suivi longitudinal partiel des ménages, tout en instaurant la capacité à analyser les dynamiques trimestrielles du marché du travail.

Au-delà de l'amélioration du cadre conceptuel et méthodologique, le champ thématique du nouveau dispositif a été également enrichi. Il intègre désormais des thématiques nouvelles ou renforcées, notamment la mesure de l'informalité de l'emploi conformément aux normes de la CIST 2023, la migration de la main-d'œuvre, l'intermédiation sur le marché du travail, la formation tout au long de la vie, les freins à l'inclusion sur le marché du travail ainsi que les activités antérieures de la main-d'œuvre potentielle.

II. Objectifs du dispositif d'observation du marché de travail

Dans le cadre du processus de renforcement du dispositif, le nouveau questionnaire a été conçu à partir des améliorations conceptuelles et méthodologiques susmentionnées, ainsi que d'une analyse approfondie des besoins des utilisateurs. Cette démarche a permis d'intégrer les besoins exprimés dans le cadre du raisonnable, tout en veillant à assurer un équilibre rigoureux entre les exigences informationnelles et la charge de réponse supportée par les ménages.

Néanmoins, certains besoins identifiés excèdent le périmètre de l'EMO 2026 et requièrent la mise en place de dispositifs complémentaires spécifiques, notamment :



1. Enquêtes sectorielles spécialisées

- Suivi des programmes et projets sectoriels ;
- Analyses approfondies par branche d'activité ;
- Évaluation de l'impact des politiques publiques ciblées.

2. Dispositifs longitudinaux de suivi

- Constitution de panels pour l'observation des parcours et des transitions;
- Suivi des bénéficiaires de programmes;
- Analyse dynamique des trajectoires professionnelles.

Ainsi, le nouveau questionnaire poursuit les objectifs principaux :

- Décomposer la population vis-à-vis de l'emploi (en emploi contre revenu, au chômage strict, hors de la main-d'œuvre);
- Déterminer les caractéristiques démographiques, sociales et culturelles de la main-d'œuvre et de ses principales composantes (population en emploi contre revenu et population au chômage strict);
- Analyser les structures socio-professionnelles de l'activité et de l'emploi (profession, statut professionnel, secteur institutionnel, secteur d'activité);
- Étudier les principales caractéristiques de la sous-utilisation de la main-d'œuvre (chômage strict, sous-emploi, main-d'œuvre potentielle) et de l'emploi informel;
- Saisir les caractéristiques démographiques et culturelles de la population marocaine;
- Analyser les caractéristiques de l'activité antérieure des personnes hors emploi et des transitions sur le marché du travail;
- Mesurer l'accès de la population aux services sociaux de base et à la protection sociale;

Le questionnaire de l'EMO-2026 est organisé autour de modules thématiques couvrant diverses dimensions du marché du travail :

- Identification des membres du ménage et de leurs principales caractéristiques démographiques;
- Détermination du type d'activité des personnes en âge de travailler;
- Identification des caractéristiques professionnelles et économiques relatives aux activités principales et secondaires des personnes en emploi contre revenu
- Analyse du sous-emploi lié à la durée du travail;
- Caractéristiques des personnes au chômage strict;
- Détermination des principales caractéristiques d'éducation et de formation de la population;
- Détermination des principales caractéristiques de la main d'œuvre potentielle;
- Conditions d'habitation et accès aux services sociaux de base;



III • Fondements conceptuels de la réforme

● LE CONCEPT FONDATEUR : LE TRAVAIL ET SES CINQ FORMES

Pour la première fois dans l'histoire des statistiques internationales du travail, la résolution de la 19^{ème} CIST (2013) définit le travail comme concept de référence : « toute activité réalisée par des personnes de tout sexe et de tout âge pour produire des biens ou fournir des services destinés à l'usage d'autrui ou à leur propre usage ». Le travail exclut les activités ne produisant ni biens ni services (mendicité, vol), les soins personnels et les activités non déléguables (dormir, apprendre).



Forme de travail	Définition	Critère distinctif	Exemples
1. Emploi	Travail réalisé pour autrui en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice	Transaction économique	Emploi salarié, travail indépendant pour bénéfice, emploi sur les plateformes contre un revenu
2. Production pour usage final propre	Production de biens et services pour usage final propre du ménage (agriculture vivrière, collecte de bois, soins, cuisine, ménage)	Pas de transaction marchande	Agriculture de subsistance
3. Travail de stagiaire non rémunéré	Travail réalisé pour autrui sans rémunération pour acquérir de l'expérience ou des compétences	Objectif d'apprentissage	Stage non rémunéré, apprentissage sans revenu chez un artisan
4. Bénévolat	Travail non obligatoire réalisé pour autrui n'ayant pas pour objectif de recevoir un revenu	But non lucratif	Bénévolat associatif, aide communautaire, travail humanitaire
5. Autres activités de travail	Formes résiduelles de travail non couvertes par les 4 premières catégories	Résiduel	Service militaire obligatoire, travail d'intérêt général, travail forcé

ÉVOLUTION DE LA DÉFINITION STATISTIQUE DE L'EMPLOI

Nouvelle définition selon la 19^{ème} CIST

La 19^{ème} CIST restreint le périmètre de l'emploi : seul le travail réalisé en échange d'une rémunération ou d'un bénéfice est désormais comptabilisé comme emploi. Les producteurs de subsistance sont

exclus (forme séparée : production pour usage propre), le bénévolat est explicitement exclu, et les aides familiaux ne sont inclus que si l'unité économique familiale produit pour le marché.

Aspect	13 ^{ème} CIST	19 ^{ème} CIST	Gains analytiques
Périmètre	Large : inclut production pour usage propre	Restreint : uniquement travail pour rémunération ou bénéfice	Distinction claire entre emploi et autres formes de travail ; cohérence avec politiques d'emploi
Producteurs de subsistance	Inclus dans l'emploi	Exclus → forme de travail séparée (production pour usage final propre)	Focus sur les emplois générateurs de revenus
Bénévolat	Ambigu, souvent inclus	Explicitement exclu → forme de travail séparée	Permet de produire des indicateurs dédiés au bénévolat via des modules spécifiques
Critère temporel	Au moins 1 heure	(Maintenue) Au moins 1 heure	Continuité dans la mesure ; capture des emplois occasionnels
Période de référence	La semaine précédant l'interview	(Maintenue) La semaine précédant l'interview	Continuité dans la mesure ; capture des emplois occasionnels

Gains analytiques

- Lecture de la structure de l'emploi par statut d'emploi plus adaptée à la formulation des politiques publiques.
- Meilleure identification des vulnérabilités (dépendance économique, précarité, informalité).
- Meilleure cohérence internationale facilitant les comparaisons.
- Les politiques de création d'emplois ciblent les activités génératrices de revenus ou de bénéfices économiques.
- Exclusion explicite des activités non marchandes des dispositifs de soutien à l'emploi.
- Affinage des diagnostics territoriaux et sectoriels.

● PASSAGE DU CONCEPT DU CHÔMAGE AU CONCEPT DU CHÔMAGE STRICT

✦ Justification du passage

- Adoption du concept du chômage strict permettant de mesurer la pression actuelle sur le marché du travail.
- Distinction claire entre pression effective sur le marché du travail et réservoir latent.
- Clarification des limites entre la problématique conjoncturelle (insuffisance d'emplois) et la problématique structurelle (inadéquation, découragement, contraintes sociales).
- Comparabilité internationale renforcée et crédibilité accrue auprès de la communauté internationale.

● DE L'ENE À L'EMO : DÉFINITION DU CHÔMAGE ET DU CHÔMAGE STRICT

Dans l'ancienne définition appliquée dans le cadre de l'ENE (13ème CIST), certaines situations pouvaient conduire à une sous-identification du chômage, notamment pour les personnes découragées qui n'effectuaient plus de démarches actives faute de moyens ou d'opportunités perçues.

L'adoption des normes relatives au chômage strict de la 19ème CIST dans le cadre de l'EMO, couplées aux normes relatives à la sous-utilisation de la main-d'œuvre dans son ensemble, permet ainsi une cohérence conceptuelle plus riche visant à aider plus efficacement l'élaboration de politiques publiques ciblées, une comparabilité internationale renforcée et une appréhension plus fine des réalités contemporaines du marché du travail.

● SOUS-UTILISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE : LES TROIS FORMES

Le chômage strict est l'une des trois formes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre, avec le sous-emploi lié à la durée de travail et le halo autour du chômage strict (main-d'œuvre potentielle).

Ainsi, quatre indicateurs de sous-utilisation de la main-d'œuvre ont été conçus pour une diffusion et utilisation groupées, remplaçant la lecture unidimensionnelle de l'ancien cadre.

Le passage du concept du chômage au concept de chômage strict n'a pertinence de sens que s'il est adopté en conjonction avec les autres formes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Indicateur	Formule et contenu
Taux de chômage strict	C $E+C$ Il correspond au nouveau concept de chômage strict.
Taux combiné du chômage strict et du sous-emploi lié à la durée de travail	$C+S$ $E+C$ Il intègre les personnes en emploi contre revenu travaillant peu d'heures, souhaitant travailler davantage et disponibles.
Taux combiné du chômage strict et du halo autour du chômage strict (main-d'œuvre potentielle)	$C+H$ $E+C+H$ Il comprend les chercheurs d'emploi qui ne sont pas disponibles et les non-chercheurs d'emploi qui sont disponibles.
Taux composite de la sous-utilisation de la main-d'œuvre	$C+S+H$ $E+C+H$ Il intègre les trois formes de la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

Où :

- E : Personnes en emploi contre revenu
- C : Chômeurs au sens strict
- S : Personnes en sous-emploi lié à la durée de travail
- H : Personnes appartenant au halo autour du chômage strict

◆ Positionnement comme indicateurs fondamentaux

- Ces indicateurs ne sont pas de simples compléments mais constituent une lecture structurelle du marché du travail.
- Ils permettent d'identifier des gisements de main-d'œuvre mobilisable à court ou moyen terme.
- Pertinence renforcée dans les contextes de transitions économiques ou de politiques d'activation.

● MAIN-D'ŒUVRE POTENTIELLE

Situation	ENE	EMO	Commentaire
Sans emploi, recherche un emploi mais n'est pas disponible dans les deux semaines pour travailler	Chômeur	Main-d'œuvre potentielle	Dissociation du chômage strict, vu que la pression qu'il exerce sur le marché du travail ne correspond pas à une offre actuelle de main d'œuvre, mais plutôt à une offre prévisionnelle.
Sans emploi, n'a pas effectué de démarche active de recherche d'emploi mais est disponible dans les deux semaines pour travailler	Chômeur si il est découragé de la recherche	Main-d'œuvre potentielle	Dissociation du chômage strict, vu qu'il n'exerce pas une pression effective sur le marché du travail, mais appartient plutôt à un réservoir latent.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LES PERSONNES HORS DE LA MAIN-D'ŒUVRE : MÉTADONNÉES

Le champ de définition du type d'activité vis-à-vis de l'emploi des différentes catégories de la population est les personnes en âge de travailler, à savoir les 15 ans et plus.

✦ Main-d'œuvre

La main d'œuvre regroupe les personnes en emploi contre revenu et les personnes au chômage strict.

✦ Personnes en emploi contre revenu

Les personnes en emploi contre revenu sont l'ensemble des personnes ayant effectué au moins une heure de travail pour produire des biens ou services en échange d'une rémunération ou d'un profit (individuel ou familial) au cours de la semaine précédant leur interview, et des personnes pourvues d'un emploi mais qui en étaient temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie, un congé annuel, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc.

✦ Personnes au chômage strict

Les personnes au chômage strict sont les personnes qui répondent simultanément à trois conditions :

1. être sans emploi au cours de la semaine précédant leur interview ;
2. avoir cherché un travail rémunéré ou fait des démarches pour commencer un projet, au cours des quatre semaines précédant leur interview ; et
3. être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines suivant leur interview ou avoir pu prendre un emploi si une opportunité professionnelle s'était présentée au cours de la semaine précédant leur interview.

◆ **Personnes hors de la main-d'œuvre**

Les personnes hors de la main-d'œuvre sont les personnes qui ne sont ni en emploi contre revenu ni au chômage strict. Elles sont catégorisées selon deux sous-groupes : les personnes appartenant au halo autour du chômage strict (main-d'œuvre potentielle) et les personnes hors de la main-d'œuvre et du halo autour du chômage strict.

◆ **Personnes appartenant au halo autour du chômage strict (main-d'œuvre potentielle)**

Les personnes appartenant au halo autour du chômage strict sont les personnes hors de la main-d'œuvre qui satisfont que l'une des conditions 2 et 3 du chômage strict. Il s'agit donc :

- a. des personnes qui ont cherché un travail rémunéré ou fait des démarches pour commencer un projet, au cours des quatre semaines précédant leur interview, mais qui ne sont pas disponibles pour prendre un emploi dans les deux semaines suivant leur interview et n'auraient pas pu prendre un emploi si une opportunité professionnelle s'était présentée au cours de la semaine précédant leur interview ; et
- b. des personnes qui n'ont pas cherché un travail rémunéré et n'ont fait aucune démarche pour commencer un projet, au cours des quatre semaines précédant leur interview, mais qui sont disponibles pour prendre un emploi dans les deux semaines suivant leur interview ou auraient pas pu prendre un emploi si une opportunité professionnelle s'était présentée au cours de la semaine précédant leur interview.

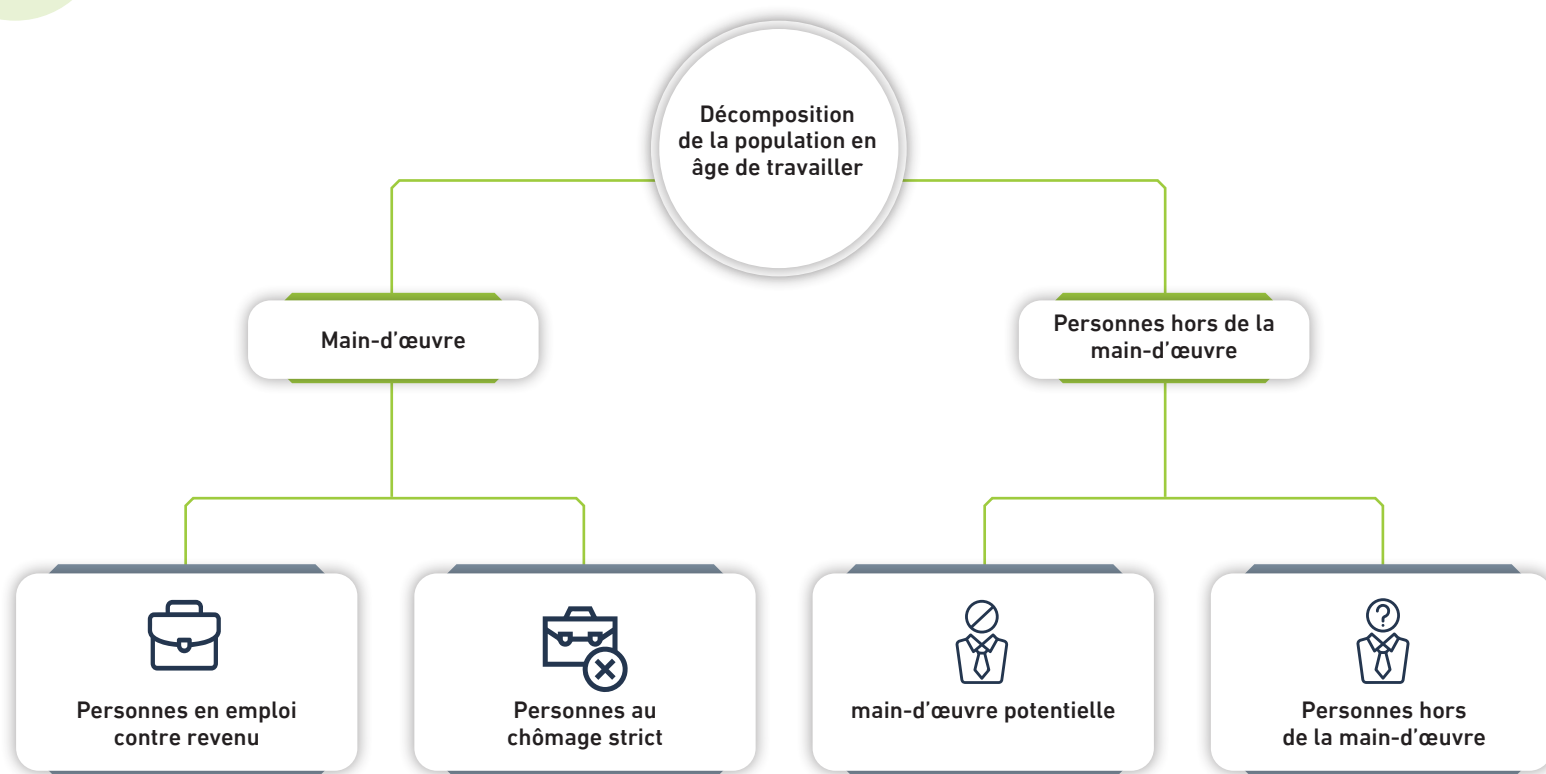
◆ **Personnes hors de la main-d'œuvre et du halo autour du chômage strict**

Les personnes hors de la main-d'œuvre et du halo autour du chômage strict sont les personnes hors de la main-d'œuvre qui ne satisfont aucune des conditions 2 et 3 du chômage strict. Il s'agit donc des personnes qui n'ont pas cherché un travail rémunéré et n'ont fait aucune démarche pour commencer un projet, au cours des quatre semaines précédant leur interview, et qui ne sont pas disponibles pour prendre un emploi dans les deux semaines suivant leur interview et n'auraient pas pu prendre un emploi si une opportunité professionnelle s'était présentée au cours de la semaine précédant leur interview.

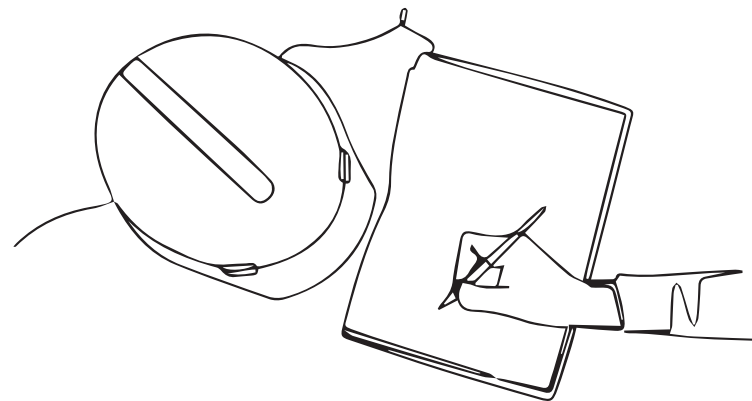
Certaines personnes de cette catégorie souhaitent tout de même travailler, et d'autres ne souhaitent pas travailler.



La figure suivante schématise la décomposition de la population en âge de travailler selon les catégories susmentionnées.



IV. Cadre opérationnel et classifications



CLASSIFICATION DU STATUT PROFESSIONNEL : DE L'ICSE-93 À L'ICSE-18

L'introduction de la Classification Internationale de la Situation dans l'Emploi (ICSE-18) dans le dispositif EMO-2026 répond à une nécessité à la fois méthodologique et analytique. La classification antérieure (ICSE-93), s'avère désormais insuffisante pour rendre compte de la

diversité et de la complexité croissantes des formes d'emploi qui caractérisent les marchés du travail contemporains, notamment l'essor du travail sur plateformes numériques, des formes d'emploi atypiques et des arrangements contractuels hybrides.

STRUCTURE COMPARATIVE DES CLASSIFICATIONS

ICSE-93 (6 catégories)	ICSE-18 (10 catégories)	Gains
1. Salariés	4. Salariés : 41. Salariés permanents 42. Salariés à durée déterminée 43. Salariés occasionnels et à court terme 44. Stagiaires et apprentis	Précision accrue : 4 types de salariés au lieu d'un seul
2. Employeurs	1. Employeurs : 11. Employeurs dans des sociétés 12. Employeurs dans des unités informelles	<ul style="list-style-type: none"> Détail selon la formalité de l'unité de production Intégration des membres de coopératives avec salarié(s)
3. Indépendants	2. Indépendants sans salarié : 21. Indépendants sans salarié dans une société 22. Indépendants sans salarié dans des unités informelles	<ul style="list-style-type: none"> Détail selon la formalité de l'unité de production Intégration des membres de coopératives sans salarié
4. Membres de coopératives	-	Répartition entre les employeurs et les indépendants sans salarié
5. Aides familiaux	5. Aides familiaux	Catégorie maintenue
6. Non classables	3. Non-salariés dépendants	Nouvelle catégorie permettant de classer les emplois qui sont ni complètement indépendants ni aussi dépendants que les salariés

● LA CATÉGORIE DES NON-SALARIÉS DÉPENDANTS

Caractéristique	Description	Exemples
Nature juridique	Formellement indépendants (pas de contrat de travail salarié)	Travailleurs de plateformes (Uber, Deliveroo), sous-traitants dépendants
Dépendance économique	Dépendent d'une ou quelques entités pour leur travail	Un seul donneur d'ordre ou client principal
Autonomie	Faible autonomie sur organisation et contenu du travail	Spécifications imposées par le commanditaire
Risque économique	Partagent certains risques avec l'unité commanditaire	Vulnérabilité similaire aux salariés

Cette nouvelle catégorie capture les zones grises entre salariat et travail indépendant, avec une pertinence accrue face à l'économie des plateformes numériques et l'identification des faux indépendants.

✦ Intérêt analytique

- Mise en lumière des non-salariés indépendants, une catégorie d'emplois majoritairement précaires.
- Suivi de la qualité de l'emploi au-delà du simple volume.
- Identification des trajectoires de vulnérabilité.
- Analyse des transitions professionnelles.

● MESURE DES MIGRATIONS DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans le cadre de la refonte de dispositif, l'intégration des recommandations de la 20^e CIST permettrait d'élargir l'analyse aux dynamiques migratoires, tout en assurant la cohérence avec les récentes normes internationales.

✦ Justification analytique

- Importance croissante des migrations dans la dynamique du marché du travail.
- Nécessité de quantifier les flux de retour (diaspora qualifiée).
- Enjeux d'intégration professionnelle des immigrés.

✦ Catégories mesurées

- Migrants de retour : Marocains revenus après une période d'au moins 6 mois à l'étranger.
- Immigrés : Étrangers résidant au Maroc depuis au moins 6 mois.
- Sous-catégories : Par niveau de qualification, secteur d'activité, statut professionnel...

✦ Conditions de production

- Seuil de significativité.
- Production probable à l'échelle nationale uniquement dans un premier temps.
- Extension éventuelle à l'échelle régionale selon taille d'échantillon.

✦ Utilité pour les politiques publiques

- Politiques d'attractivité des compétences
- Programmes d'intégration socio-professionnelle
- Évaluation de l'impact migratoire sur le marché du travail national

NORMES DE LA 21ÈME CIST (2023) : ÉCONOMIE INFORMELLE

La 21^e CIST a adopté un nouveau cadre international pour les statistiques de l'économie informelle. Ce cadre :

- fournit des définitions élargies et actualisées des concepts clés liés à l'informalité (secteur informel, emploi informel, conditions de travail, etc.);
- permet de produire des informations plus fiables, comparables et pertinentes sur les travailleurs informels, qui représentent une grande partie de la main-d'œuvre mondiale;
- inclut des notions sur les conditions de travail et formes d'emploi, couvrant également le travail non rémunéré pertinent aux politiques publiques

Un emploi informel est un emploi qui, par sa nature ou ses conditions, n'est pas soumis à la législation du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou à certaines protections liées à l'emploi. Cela peut concerner :

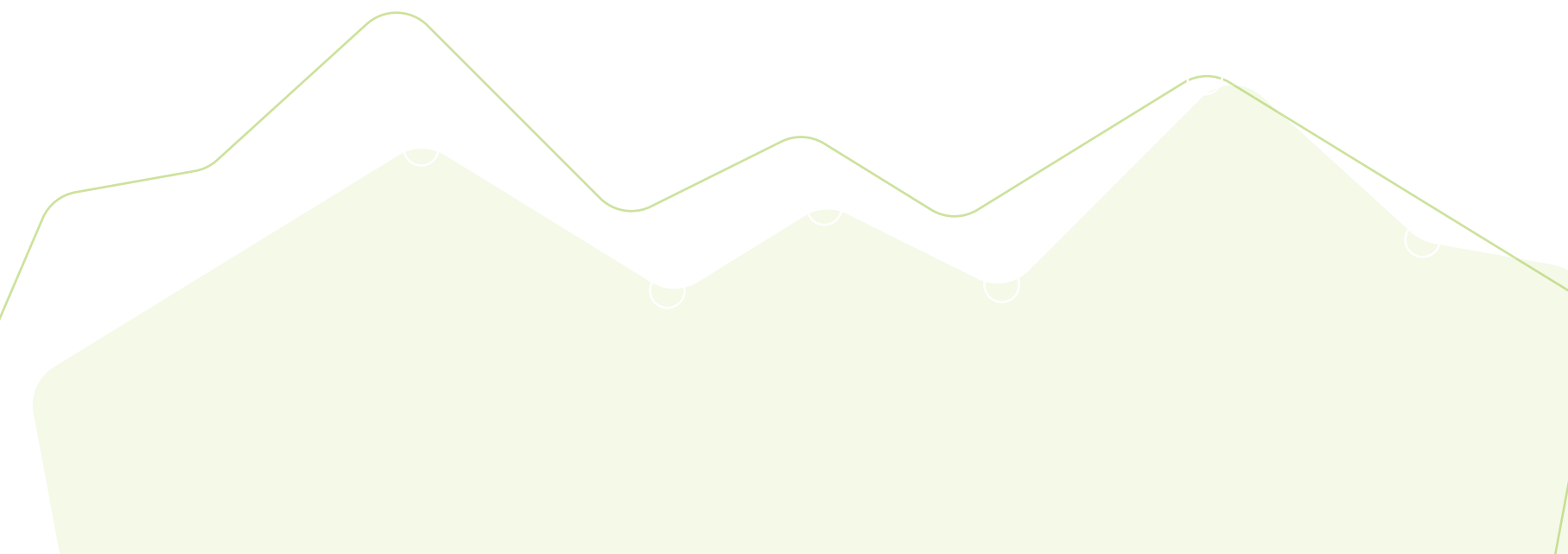
a) Les travailleurs indépendants

- Exploitants d'unités économiques informelles ;
- Travailleurs familiaux non rémunérés.

b) Les salariés

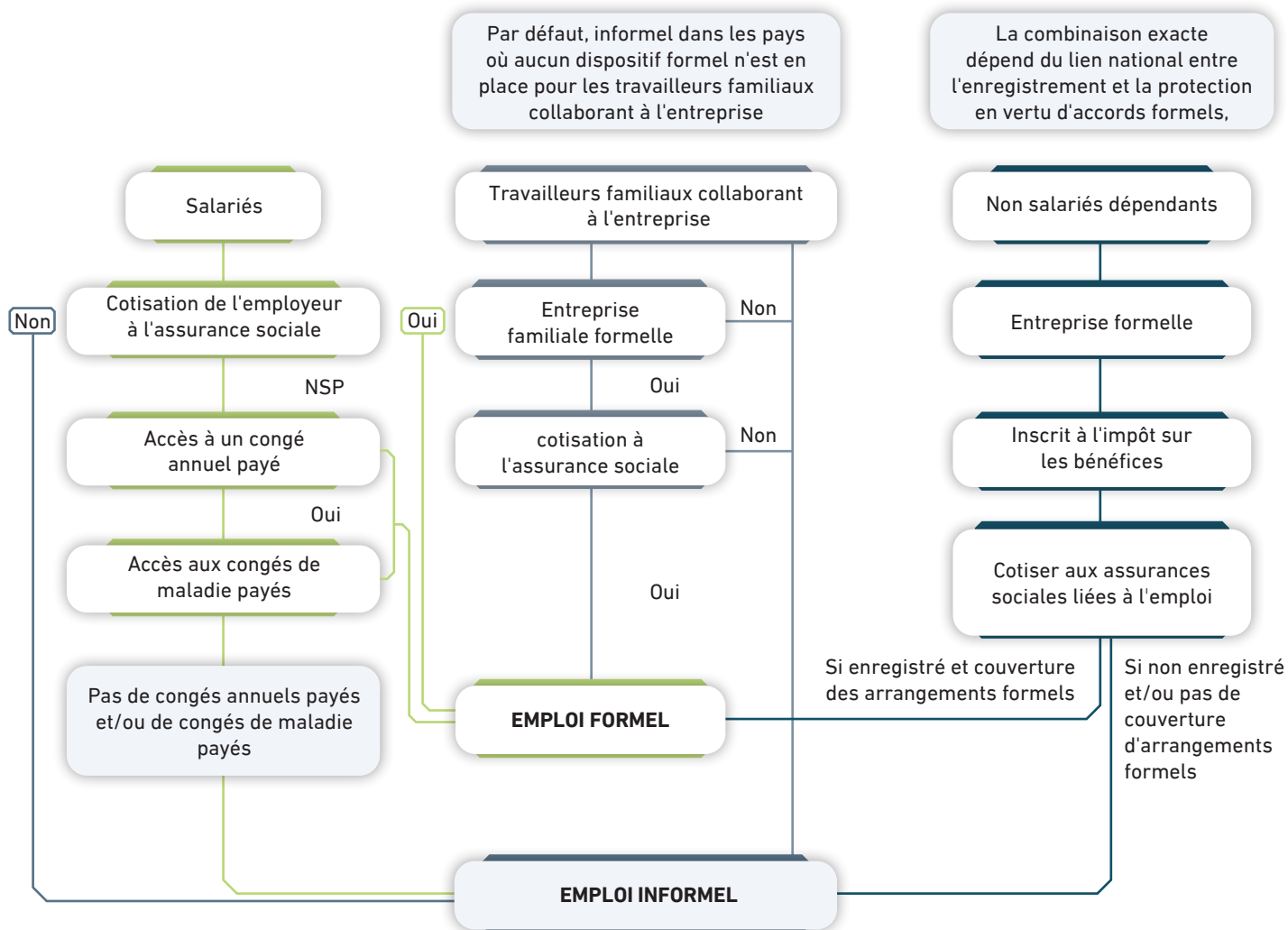
Un emploi salarié est informel lorsqu'il ne bénéficie pas des garanties essentielles telles que :

- contrat formel reconnu par la législation ;
- couverture de sécurité sociale ;
- droits aux prestations liées à l'emploi.



La figure suivante schématise la détermination de l'emploi informel.

Schéma de la détermination de l'emploi informel



● TABLEAU DES EXEMPLES AVEC EXPLICATIONS

Exemple	ENE (13ème CIST)	EMO (19ème CIST)	Forme de travail (EMO)	Pourquoi ce changement
1. Personne découragée Ne travaille pas, avait cherché du travail mais s'est découragée depuis plus de 4 semaines	En chômage	Main-d'œuvre potentielle (n'est PAS au chômage)	Hors main-d'œuvre (MO potentielle cat. 2 : disponible mais ne cherche pas)	La 19ème ICLS exige une recherche active dans les 4 dernières semaines. Cette personne n'a plus cherché depuis 4+ semaines → ne remplit plus le critère de recherche active. Elle est reclassée en MO potentielle, captant ainsi le phénomène du « découragement » invisible sous l'ancien cadre.
2. Stagiaire sans rémunération (ni en espèces ni en nature)	En emploi	N'est PAS en emploi Détails nécessaires pour déterminer le type d'activité	Travail de stagiaire non rémunéré	L'emploi est le travail contre rémunération ou bénéfique. Sans rémunération, le stagiaire n'est plus classé en emploi.
3. Stagiaire avec rémunération	En emploi	En emploi	Emploi	Cohérence maintenue : il y a transaction économique (rémunération), donc le critère « pour pay or profit » est rempli. Pas de changement de classification.
4. Aide familial en autoconsommation Aide sa famille à produire un bien destiné à l'autoconsommation (plus que la vente), non rémunéré	En emploi	N'est PAS en emploi Détails nécessaires	Production pour usage propre	L'unité ne produit pas principalement pour le marché. L'aide familial n'est pas rémunéré et la production est destinée à l'autoconsommation
5. Bénévole producteur d'un bien Produit un bien dans le cadre de son bénévolat	En emploi	N'est PAS en emploi Détails nécessaires	Bénévolat	Le bénévolat est non rémunéré et destiné à autrui. Pas de transaction économique
6. Producteur d'autoconsommation cherchant un emploi Travaille pour son propre compte, produit un bien destiné à l'autoconsommation, a cherché un emploi les 4 dernières semaines et est disponible dans les 2 semaines	En emploi	En chômage	N'est pas en emploi (production pour usage propre) + remplit les 3 critères du chômage	Sous la 13ème CIST, cette personne était « employée » (règle de priorité). Sous la 19ème CIST, l'autoconsommation n'est plus de l'emploi → sans emploi. Comme elle cherche activement (4 sem.) et est disponible (2 sem.), elle est au chômage.

● TRAVAIL SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Exemple	ENE (13ème CIST)	EMO (19ème CIST)	Statut ICSE-18	Justification du changement
<p>7. Livreur à travers une plateforme</p> <p>Livre des repas via une application (Glovo, InDrive...), pas de contrat de travail, rémunéré à la course, un seul donneur d'ordre, horaires imposés par l'algorithme</p>	Indépendant ou salarié (ambigu)	En emploi	Dependent contractor (ICSE-18 cat. 7): formellement indépendant mais économiquement dépendant	Innovation ICSE-18. L'ancien cadre ne distinguait pas cette zone grise. L'ICSE-18 identifie les « dependent contractors » : pas de contrat salarial, mais faible autonomie, client unique, tarifs imposés.
<p>8. Freelance en ligne</p> <p>Développeur web travaillant pour 5-6 clients internationaux via des plateformes rémunéré à la mission, sans contrat formel, gère lui-même ses horaires</p>	Indépendant (probablement non déclaré)	En emploi	Indépendant sans salariés (ICSE-18 cat. 6), emploi informel si non enregistré	Différence clé avec l'ex. 7 : Ici, le travailleur a plusieurs clients et une autonomie réelle → indépendant, pas dependent contractor. Mais si non déclaré fiscalement → emploi informel. L'EMO pourrait de distinguer ces deux profils de la gig economy.
<p>9. Chauffeur VTC</p> <p>Conduit via une application, utilise sa propre voiture, rémunéré via la plateforme qui fixe les tarifs et prend une commission, travaille à plein temps</p>	Indépendant ou salarié (ambigu)	En emploi	Dependent contractor si un seul donneur d'ordre ; Indépendant si plusieurs plateformes	Critère déterminant : le degré de dépendance économique. Si le chauffeur dépend d'une seule plateforme pour l'essentiel de ses revenus et que les conditions sont dictées par l'algorithme → dependent contractor. Sinon → indépendant.

● TRAVAIL À DOMICILE ET TÉLÉTRAVAIL

Exemple	ENE (13ème CIST)	EMO (19ème CIST)	Statut ICSE-18	Justification du changement
<p>10. Couturière à domicile sous commande</p> <p>Coud des vêtements à domicile pour un seul atelier qui fournit le tissu, fixe les modèles et les tarifs</p>	Indépendante ou aide familiale	En emploi	Dependent contractor : travail à domicile sous commande	Visibilité du travail féminin précaire. Historiquement classée comme indépendante ou invisible. L'ICSE-18 la classe en dependent contractor (un seul commanditaire, faible autonomie). Cela rend visible la précarité du travail féminin à domicile.
<p>11. Télétravailleur salarié</p> <p>Employé d'une entreprise IT, travaille à domicile 4j/5, contrat CDI, salaire fixe, couvert CNSS</p>	En emploi (salarié)	En emploi	Salarié permanent (ICSE-18 cat. 1), emploi formel	Pas de changement de statut, mais le lieu de travail change. L'EMO devra capter le lieu d'exercice (domicile, bureau,) pour mesurer l'ampleur du télétravail. C'est une variable descriptive de l'emploi, pas un critère de classification.

V. Sur le plan d'échantillonnage de l'EMO

Le plan décennal 2026-2035 de l'EMO repose sur une restructuration substantielle de l'architecture d'échantillonnage par rapport à celle de l'ENE. Elle vise à renforcer la précision des indicateurs à un niveau territorial fin, à améliorer l'homogénéité de la significativité statistique entre provinces/préfectures par milieu de résidence, et à actualiser l'ensemble du cadre de sondage.

La taille annuelle de l'échantillon est portée à près de 135.000 ménages, contre près de 90.000 ménages dans l'ENE, soit une augmentation de 50%. Cet accroissement substantiel de la taille de l'échantillon constitue un premier levier d'amélioration de la robustesse statistique et de réduction des erreurs d'échantillonnage au niveau provincial, régional et national.

Le plan de sondage évolue d'une structure stratifiée à trois degrés dans l'ENE vers un plan stratifié à deux degrés dans l'EMO. Dans l'ENE, le premier degré était constitué de 4.485 unités primaires (UP), issues de l'échantillon maître basé sur le RGPH'2014. Ces UPS étaient subdivisées en unités secondaires (US), au sein desquelles un échantillon de ménages était tiré.

Le passage d'un plan à trois degrés à un plan à deux degrés simplifie la structure de sondage, réduit une source intermédiaire de variance liée au tirage des US et par conséquent diminue les erreurs d'échantillonnage.

Dans l'EMO, les UP sont remplacées par des unités d'échantillonnage (UE), au nombre de 4.512 par an, tirées à partir d'une base de sondage exhaustive issue du RGPH'2024. Le tirage des UE est réalisé selon un plan stratifié avec sélection à probabilités proportionnelles à la taille (PPS) systématique.



La stratification intervient en amont du tirage et repose sur une structuration hiérarchisée distinguant d'abord la région, puis la province/préfecture, puis le milieu de résidence.

En milieu urbain, un quatrième niveau est introduit (strates d'habitat), permettant de mieux capter l'hétérogénéité intra-urbaine. Au sein de chaque strate, les UE sont ordonnées selon un tri aléatoire organisé par commune, arrondissement et centre urbain, afin d'assurer une dispersion géographique adéquate.

La sélection est ensuite effectuée par PPS systématique, la taille étant mesurée par le nombre de ménages sédentaires au RGPH 2024.

Cette combinaison d'une stratification explicite et d'un tirage PPS systématique permet d'assurer simultanément la représentativité des différents domaines territoriaux, une allocation proportionnelle à la taille démographique des UE, une probabilité d'inclusion constante pour tous les ménages d'une strate et une bonne dispersion spatiale de l'échantillon.

Au second degré, un tirage systématique de 30 ménages est réalisé au sein de chaque UE, contre 20 ménages par US dans le cadre de l'ENE. La taille moyenne d'une UE dans le plan décennal de l'EMO est de 127 ménages. L'augmentation du nombre de ménages sélectionnés par unité contribue à réduire la variance intra-UE et à améliorer la précision des indicateurs.

Le schéma de rotation évolue également de manière significative. L'EMO adopte un schéma de rotation appelé 2-2-2, caractérisé par un renouvellement de 50% entre deux trimestres successifs et de 50% entre deux années successives. Chaque ménage est enquêté à quatre reprises selon une séquence structurée : deux trimestres consécutifs, suivis d'une période de retrait de deux trimestres, puis une réintégration pour deux trimestres supplémentaires. L'intervalle entre le premier et le dernier passage est donc de quinze mois.

L'introduction du schéma de rotation 2-2-2 renforce la dimension longitudinale du dispositif et ouvre des perspectives analytiques nouvelles. La présence d'un chevauchement contrôlé entre trimestres successifs permettra non seulement l'analyse usuelle des indicateurs en glissement annuel, mais également l'analyse en glissement trimestriel. Cette dernière sera rendue possible après mise en œuvre de procédures de désaisonnalisation adaptées aux séries infra-annuelles.

Dans son ensemble, le nouveau plan d'échantillonnage de l'EMO constitue une restructuration méthodologique d'ampleur, combinant simplification de la structure à deux degrés, augmentation de la taille de l'échantillon, actualisation complète du cadre de sondage, optimisation explicite de la précision territoriale, modernisation du schéma de rotation et innovation de la conception des coefficients de pondération. Cette architecture renforce significativement la robustesse et l'homogénéité des indicateurs produits aux niveaux national, régional et provincial, et par milieu de résidence.

VI • Dispositif de qualité, gouvernance et digitalisation

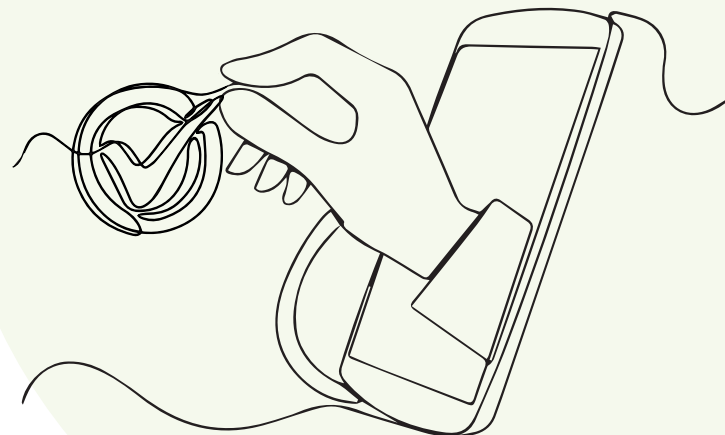
CHAÎNE DE PRODUCTION STATISTIQUE : DE L'ENE À L'EMO

◆ Chaîne de production de l'ENE

La chaîne de production de l'ENE repose sur un enchaînement d'activités couvrant l'ensemble du cycle de production statistique, depuis la définition des besoins jusqu'à l'évaluation des résultats. Elle s'aligne sur les phases du Generic Statistical Business Process Model (GSBPM), tout en tenant compte des spécificités organisationnelles du HCP et des contraintes opérationnelles d'une enquête continue de grande ampleur.

◆ Les principales phases, alignées sur le GSBPM

- **Spécification des besoins (Phase 1)** : La production répond à des besoins récurrents en matière de suivi du marché du travail, dans le cadre des recommandations internationales de l'OIT.
- **Conception (Phase 2)** : Pose les bases opérationnelles, du plan d'échantillonnage aux protocoles de production des indicateurs.
- **Élaboration (Phase 3)** : Les choix méthodologiques sont traduits en dispositif concret de collecte, intégrant le questionnaire, manuels d'instructions et outils CAPI.
- **Collecte (Phase 4)** : Déploiement sur l'ensemble du territoire national de manière continue via des outils numériques. Supervision à plusieurs niveaux et contrôles automatiques.
- **Traitement (Phase 5)** : Multiples traitements visant à garantir exhaustivité, validité et cohérence. Processus semi-automatisés et scripts harmonisés.
- **Analyse (Phase 6)** : Production des indicateurs du marché du travail et des publications périodiques. Chaînes de calcul partiellement automatisées.



- **Diffusion (Phase 7)** : Résultats diffusés selon un calendrier conforme à La Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) du FMI, dans le respect de la transparence et de la confidentialité statistique.
- **Évaluation (Phase 8)** : Logique d'évaluation continue fondée sur l'analyse des résultats, les retours des utilisateurs et l'expérience du terrain.

◆ De l'ENE à l'EMO : la chaîne de production

La refonte de l'ENE et la mise en place de l'EMO ne constituent pas une rupture dans la production des statistiques du marché du travail, mais une évolution maîtrisée s'appuyant sur une chaîne de production éprouvée.

Principes de continuité. La transition vers l'EMO repose sur le maintien des fondements qui ont assuré la robustesse et la crédibilité de l'ENE : organisation similaire, plan d'échantillonnage amélioré avec un nouveau schéma de rotation, respect des nouveaux standards internationaux, procédures éprouvées de collecte, traitement et diffusion.

Adaptations aux nouveaux concepts. L'EMO introduit des évolutions conceptuelles et méthodologiques: enrichissement du contenu du questionnaire, introduction de nouveaux concepts, modification des règles de calcul des indicateurs. Ces évolutions sont intégrées sans remettre en cause l'architecture générale de la chaîne.

● DIGITALISATION ET AUTOMATISATION

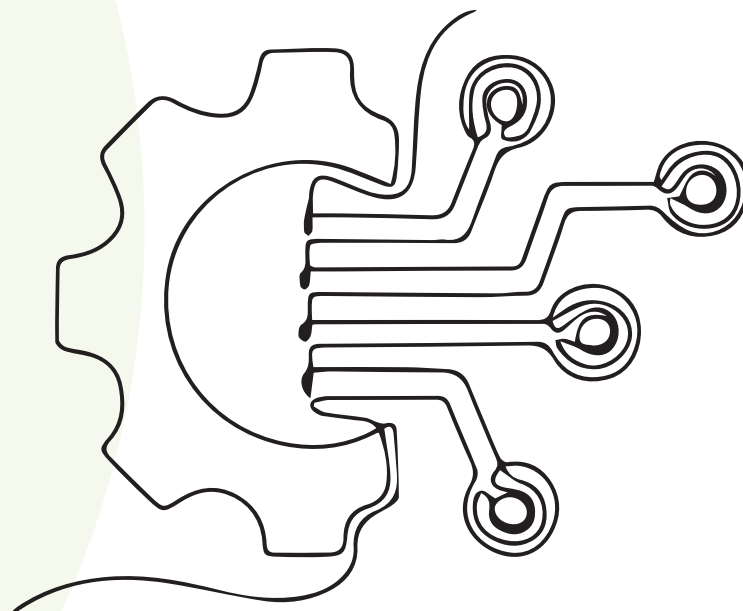
Les acquis de l'ENE en matière de digitalisation constituent un levier essentiel pour la mise en œuvre de l'EMO. Dans le cadre de l'EMO, la digitalisation vise notamment à :

- Capitaliser sur l'automatisation des traitements de l'ENE.
- Reconduire les contrôles intégrés dès la collecte.
- Garantir une sécurité renforcée pour le transfert et le stockage des données.
- Respecter les délais usuels entre collecte et diffusion (objectif : publication trimestrielle selon la norme NSDD).

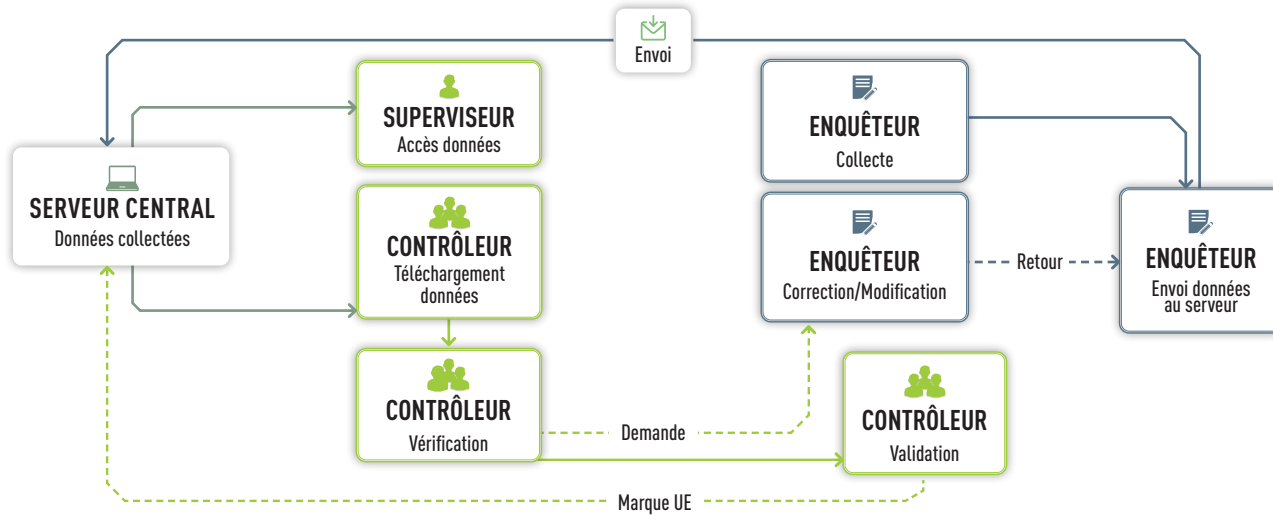
Le système CAPI de l'EMO'26 repose sur une architecture à trois niveaux qui assure la fluidité et la sécurité de l'ensemble de la chaîne de production statistique :

- **Application Enquêteur** : déployée sur des tablettes Android, elle permet la collecte terrain avec questionnaire électronique enrichi de contrôles de cohérence automatiques.
- **Application Contrôleur** : opérant aussi sur tablettes Android, elle supervise le dénombrement, le tirage de l'échantillon, l'affectation aux enquêteurs et le contrôle qualité des questionnaires.
- **Application Superviseur (WEB)** : accessible via plateforme web sécurisée, elle assure le pilotage stratégique, le monitoring et la validation des opérations à l'échelle régionale et nationale.

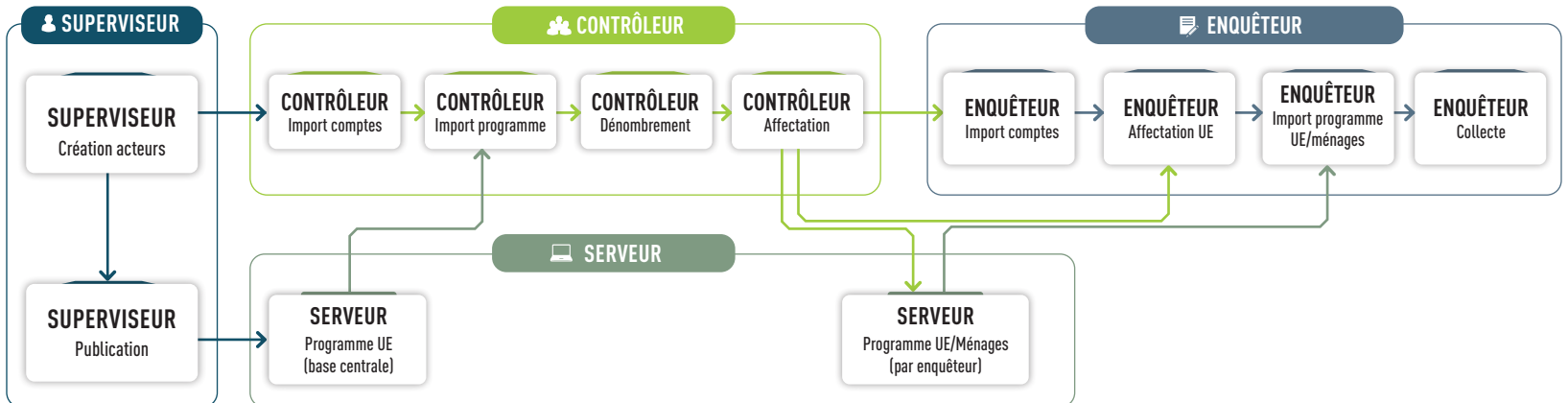
Le système fonctionne selon un modèle de synchronisation bidirectionnelle qui organise les flux d'information en deux sens complémentaires.



Flux DESCENDANT



Flux ASCENDANT



المملكة المغربية



المنذوية السامية للتخطيط
+٠٥٢٤٠٤١ +٠٤٠++٠٦+ | ٥٢٤١٠
HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

www.hcp.ma